

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 41

Artikel: Les mouches
Autor: Fourier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

berté publique. Tout cela se fait avec un zèle très édifiant; mais à peine a-t-on fait ces actes extérieurs de religion, que le démon se rend maître du champ de bataille. Le reste de la journée et la nuit se passent en débauche. On chante des couplets injurieux aux Savoyards. Il n'y a pas un Genevois qui ne se pique de les savoir; peut-être même avec plus d'exactitude que le cantique de Siméon.

» On m'a raconté un fait assez plaisant d'un bourgeois qui depuis six ans maltraite sa femme le jour de l'Escalade; et voici l'origine de leur querelle. Le mari avait acheté des merles pour célébrer ce grand jour avec sa famille. En les mangeant, il en relevait la délicatesse; mais sa femme lui soutint que son goût était dérégulé, et que ces prétendus merles étaient les femelles des oiseaux de cette espèce. Le vin échauffa la dispute: on se dit des injures et on se battit.

» L'année suivante, le repas commença plus tranquillement; mais le diable, qui ne voulait pas perdre son droit, réveilla les idées du bourgeois et lui fit dire innocemment qu'il était ravi de n'avoir pas eu à soutenir une querelle aussi ridicule que l'année précédente. La femme s'imagina qu'il était de son honneur de soutenir son premier sentiment. La dispute recommença et se termina comme la première fois; et cette année-ci est la sixième de sa continuation.

» Vous voyez à Genève peu d'hommes et de femmes qui n'ayent des ressentiments secrets les uns contre les autres; et ceux qui semblent se plaire davantage ensemble sont souvent ceux qui se haïssent le plus. Cette mauvaise disposition où ils sont les uns entre les autres est cause qu'ils ne se pardonnent rien et qu'ils se trouvent mutuellement des défauts quand ils ne peuvent s'attribuer des crimes.

» On parcourt avec une maligne attention toutes les imperfections du corps, comme si l'on devait être blâmé des fautes de la nature. Des défauts extérieurs, on passe à ceux de l'esprit; et on a une ardeur à se nuire qui ne s'exerce pas moins à dissimuler le bien qu'à exagérer le mal.

» Celle qui se plaint en secret d'être mal faite, découvre des défauts dans celle dont la taille est avantageuse. On déprime l'esprit de celle dont on n'ose déprimer la beauté. On dit que celle-ci serait aimable si elle était moins affectée, et que celle-là ne pouvant briller par les agréments naturels, cherche à briller par l'artifice qui paraît sur son visage, etc., etc.

» L'élection des premiers magistrats se fait par le peuple, dans le temple de St-Pierre. On brigue les voix, on achète les suffrages pour parvenir au syndicat, qui est le plus haut degré de la magistrature, et souvent il arrive que les plus ambitieux perdent leur peine et leur argent.

» On prononce en public les sentences criminelles: on élève un tribunal au milieu d'une place où est situé l'hôtel-de-ville, et on tient une bible ouverte sous les yeux du juge pour le faire souvenir que la parole de Dieu doit régler ses jugements. On choisit un endroit de l'Ecriture sainte qui ait quelque rapport avec la nature du crime qu'on veut punir. On remarque dans cette cérémonie un air de gravité qui imprime un grand respect pour la justice. »

LAUSANNE ET LE LÉMAN — « Après dix mois de séjour à Genève, j'en partis et côtoyai le lac Léman. Copet, Nions, Rolle et Morges sont des Bourgs où l'on ne s'arrête que pour les besoins de la vie.

» Un chemin de douze lieues me conduisit dans l'affreuse ville de Lausanne, où l'on est

continuellement obligé de monter et de descendre dans des rues très mal propres, et qui n'offrent rien d'agréable à la vue. Si l'on perdait les notes de la musique, on pourrait les copier sur la situation de cette ville, qui représente dans le vrai la situation de *ut, ré, mi, fa, sol*.

» Le temple de Notre-Dame, qui était la cathédrale avant la Réformation, est un vaste édifice bâti sur une montagne, avec une belle terrasse d'où l'on découvre une partie du lac de Genève, plusieurs villes, bourgs et villages, et les montagnes de Savoie. On parvient à cette belle perspective par un escalier de 150 ou 200 degrés. C'est la seule curiosité de Lausanne.

» Il y a quelques années qu'il s'était fondé à Lausanne, une confrérie bachique, où l'on suivait à la lettre, les règlements que le chevalier Strelle n'avait imaginé et publiés dans le *Spectateur* que pour inspirer l'horreur de la débauche.

» De jeunes gens, presque tous proposant, passaient les jours et les nuits à s'enivrer; et cet indigne plaisir était accompagné d'impiétés et de profanations horribles. Pour être admis dans la Compagnie, il fallait faire ses preuves et vider la pinte des étudiants qui en contient au moins six, mesure de Paris.

» Si le buveur, après cette expédition, pouvait encore se soutenir ou répondre aux questions que le président de l'assemblée lui faisait, le secrétaire avait ordre de lui expédier des Lettres qui le faisaient jouir de tous les privilèges de la Société.

» On m'a communiqué une de ces pièces expédiées en faveur d'un nommé Jacob Demierre. Le sceau de cette Chancellerie d'ivrognes avait l'empreinte d'un jambon surmonté d'un saucisson de Bologne. avec cette légende: EBRIETATI PERPETUÆ SACRUM. C'est ainsi que de jeunes gens, destinés à leur Ministère Evangélique, se préparaient, par l'intempérance, à prêcher la sobriété. Mais le Magistrat informé de ces excès défendit sévèrement ces assemblées; et présentement on n'en parle plus, quoiqu'on ne boive pas moins dans le particulier que dans cette Académie de débauche; car les Suisses aiment naturellement le vin.

» Le peuple de Lausanne est médisant, curieux, impoli, fier, orgueilleux et insolent. Il supporte impatiemment la domination des Bernois, et il murmure contre l'administration de M. le baron Gros, qui est cependant un fort honnête homme, doux et équitable. »

Eh bien! nos prédécesseurs sont joliment arrangés par M. Bruys. S'il fallait ajouter foi à toutes ses critiques elles seraient vraiment peu propres à nous faire regretter le bon vieux temps.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à croire que si M. Bruys pouvait aujourd'hui visiter nos contrées, il trouverait nos populations un peu moins perverties, moins médisantes et peut-être un peu plus sincèrement religieuses. D'un autre côté, nous doutons qu'il y ait encore à Genève des maris et des femmes qui se battent de préférence le soir de l'Escalade.

M. Bruys pourrait constater en outre que les *tunes* de nos étudiants, bien que largement pratiquées, ne sont guère comparables à celles de la confrérie bachique dont il nous parle. Quant aux réflexions que lui inspirent les bords du Léman, elles nous donnent la mesure de ses goûts pour la belle nature: lorsqu'on ne sait pas mieux voir, il faut s'abstenir de voyager.

L. M.

Vai lo borné.

Vo sèdès prâo coumeint sont lè fennès: tantou sè létson, tantou sè medzont; po on rein sè font la potta et dou dzo pe tà s'embrassont à pincettes; mà, quand sè volloint mau, sont pi què dâi màello quand véyont oquie dè rdzo et l'est à cliia qu'ein pào lo mé po la leingua et que pào lo mi débliatèrà su l'autra.

La fenna à Guely et cliia à Dzanet étiont ein nièze du on part dè teimps. Porquie? N'ein sè rein! Tantia que sè vouaitivant totès lè duès dè travaï et que sè desiont papi on mot.

L'autro dzo, l'étiont totès lè duès ein dzornâ, avoué on part d'autrès fennès, po lavà la buia à Caquod, vai lo borné; la Guelyra étai avoué son laviào d'on côté dè l'audzo et la Dzanetta dè l'autro côté et tot ein buiendeint sè fasiont dâi ge asse gros què dai potses à écremâ; fail-lai lè vaire, on arâi djurâ dou pào dein la mima dzenelhire et, po lè fèrè eimpougni, n'y arâi pas zu fauna dè lào fèrè dou iadzo: Ksss!... Ksss!... Coumeint on fâ à dâi tsins qu'ont oquie à débrouillé... allâ pi!

Tot ein froiteint et ein rizeteint, cliiào fennès batollivant et djazâvant su gosse et su cein et totès lè dzeins dâo veladzo, du lo menistre tantqu'âo taupi, aviont lào chapitre, coumeint dè justo.

Et cein est venu que iena dè cliiào fennès sè met à derè à on outra: « T'einlèvai pi! jamé n'é vu 'na buia io y'aussè dâi linsus asse maunets et asse nâi, na ma fâi! »

Adon la Guelyra, qu'étai la pe crouia, et que ne pouavè pas rateni son mor, fe:

— Y'ein cognaissio iena, que n'est pas bin liein, et qu'a dâi linsus bin pe nâi et bin dè pe coffo!

— L'est por mé que fe dis cein! l'ai grogné adon la Dzanet ein la vouaitieint ai bliian dâi ge.

— N'é nion nommâ! fâ l'autro, mà que sè cheint pequâ sè gratté!

— Ah! t'ein vâo! et bin tai! galavarda que té!... l'ai repond la Dzanet ein l'ai einvoueint on panaman tot mou à travaï la frimousse.

— Làva tè avoué cein! l'ai fâ l'autra ein l'ai tsampeint 'na tsemise tota depouereinta pè la tita.

— Pouéta chenédre! bouailavè la Dzanet, va-t'ein avoué lo névâo à ton bio-frare qu'a étâi trai z'ans ào Chalevai po avâi robâ!

— Gourgandina que t'è, va pi teni compagni à l'onclio dè ton père-grand que s'est peindu ào lénau! fasâi la Guelyra.

— Tsancre dè vouivra, va-t'ein pegni tè bouébo que sont pllieins dè vermena!

— Va pi tiâ tè piào! rispotavè l'autro.

— Et té, tè pudzès! que vo z'ein ai tant et dâi tant ballès qu'on out du quo z'ein devant quand te lè z'èclliaffé!

— Pesta que t'è! va pi tè depouèsenâ et tè fèrè surfatâ, kâ vo z'âi tant dè vermena tsi vo que voutrès pudzès ont mimameint dâi piào!...

Et cein n'arâi pas botsi se la màitra, don la Caquoda, n'étai pas venia avoué on panai portâ lè dix z'hâorès à cliiào fennès. **

Les mouches.

La petite ville de Zuideryen en Hollande possède un octroi, ce qui n'a rien d'extraordinaire; elle possède aussi des employés chargés de percevoir les droits d'entrée établis par la municipalité; impôts plus vexatoires les uns que les autres, impôts sur les œufs, sur le beurre, sur les poulets, sur les arti-chauts, impôts sur tout ce qui se boit et sur tout ce qui se mange; les employés de l'octroi sont consciencieux, remplis de zèle et mettent leur amour-propre à ne pas se laisser bernier par les contrebandiers; ils tiennent au mieux les intérêts de la ville.

Ce jour-là, le gabelou Van Snyten était de garde; assis sur le seuil de la porte — on était au mois d'août — ses lunettes placées sur le nez — il était myope, un gabelou doit voir de près — il lisait la

Gazette de Hollande, tout en surveillant les passants.

Van Snyten était un employé sérieux, incorruptible, minutieux, qui allait au fond des choses, je veux dire des paniers et des récipients de toute nature; rien ne pouvait lui échapper: il dévisageait les promeneurs d'un œil scrutateur, faisait arrêter les voitures, fouillait dans tous les coins et recoins, frappait sur les roues, sur les brancards, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas creux, enfonçait la sonde dans les coussins, examinait la charpente pour se convaincre qu'elle ne cachait pas de double fond.

Comme il relisait pour la vingtième fois les faits divers — les heures de garde sont longues! — il vit venir un paysan porteur d'un gros panier; Van Snyten rajusta ses lunettes, se plaça au milieu de la route; lorsque le paysan fut arrivé en face de l'octroi, il lui barra le passage.

— Halte, commanda-t-il; que portez-vous là-dans?

— C'est du miel, monsieur l'employé.

— Entrez au bureau, nous allons vérifier.

— C'est du miel que je vous dis, reprit le paysan; il n'est pas nécessaire de vérifier, ce n'est pas de la contrebande.

— Je ne crois que ce que je vois, répondit sèchement Van Snyten.

Le paysan entra dans le bureau, posa son panier sur une table; le gabelou découvrit tous les pots, enfonça son doigt dans chacun, le passa ensuite sur sa langue pour s'assurer que c'était bien du miel.

Attirées par l'odeur, les mouches qui étaient en grand nombre accoururent et s'abattirent sur le miel; leurs pattes s'y agglutinèrent; en une minute, les pots en furent couverts.

— Voilà mon miel dans un bel état! s'écria le paysan; personne n'en voudra, je ne pourrai plus le vendre.

— Cela ne me regarde pas, dit le gabelou.

— Qui donc que cela regardera? demanda le paysan.

— Je dois vérifier, j'ai vérifié, dit le gabelou, fort de sa conscience; débarrassez le bureau.

Tout en bougonnant, le paysan se rendit au marché.

Il étala ses pots.

A leur vue, les quolibets plurent sur lui.

— Voyez donc le beau miel! s'écria une ménagère.

— C'est du pâté de mouches, renchérit une autre. Dites plutôt de la confiture, rectifia une servante.

— Mon brave homme, il faut vendre les mouches à part, remarqua un bourgeois.

— Ce sont des raclures de papier tue-mouches sans doute? demanda une cuisinière.

— Combien les mouches? interrogea une jeune bonne.

Aucun acquéreur ne se présenta, le paysan dut remporter son miel.

Furieux, il vint trouver le bourgmestre.

Une servante l'introduisit dans une antichambre.

Le paysan s'assit sur une banquette et attendit.

Le bourgmestre avait du monde à dîner, il se mettait à table; il ne se dérangea pas. Après le dîner, il fit passer ses invités au salon pour y prendre le café.

Il se rappela que le paysan l'attendait et le fit entrer.

— Que voulez-vous, mon brave homme? lui demanda-t-il.

— Monsieur le bourgmestre, dit le paysan, je viens vous demander justice.

— Quel dommage vous a-t-on causé? Hâtez-vous, je suis pressé.

— J'apportais des pots de miel au marché, du miel exquis; ce n'est pas pour me flatter, dans tout le pays on vous dira...

— Passez; arrivez au fait.

— A l'octroi, un employé a voulu visiter mon panier.

— C'était son droit, remarqua le bourgmestre.

— Sous le prétexte de vérifier, il a découvert les pots; les mouches se sont abattues sur le miel, y sont restées et personne n'a voulu de mon miel au marché.

— Que voulez-vous que j'y fasse?

— Je n'ai point le moyen de perdre le produit de la vente de mon miel, je veux que la ville me le paie; je porte plainte contre l'employé qui a ouvert mes pots.

— C'était pour s'assurer que c'était du miel.

— Je demande qu'il soit puni.

— Il a fait son devoir.

— Alors, indemnisez-moi.

— Mon ami, dit le bourgmestre, plus j'examine votre affaire, plus je vois que le douanier n'a en rien outrepassé ses droits; il n'a donc pas encouru de punition.

— Cela ne me regarde point; qui est-ce qui me paiera mon miel?

— La ville, dit le bourgmestre, n'a rien à vous payer; elle ne vous a fait aucun tort.

— Mon miel est perdu, je ne pourrai point le vendre; il me faut des dommages-intérêts.

— Je ne vois qu'un coupable dans tout ceci, reprit gravement le bourgmestre, ce sont les mouches.

— Les mouches n'ont point d'argent, dit le paysan.

— Ce sont les mouches, auteurs de tout le dommage, qui doivent être punies; vous ne devez vous en prendre qu'à elles; je vous permets de tuer toutes celles que vous rencontrerez, partout où vous les trouverez.

— Que voilà une belle permission! s'écria le paysan; je serai bien avancé.

— C'est la seule sentence que je puisse rendre, dit le bourgmestre, content de la façon spirituelle dont il s'était tiré d'affaire.

Il regarda finement ses invités.

— J'accepte la décision, dit le paysan, à la condition que vous me donniez l'autorisation par écrit.

— J'y consens, dit le bourgmestre, pour se débarrasser du quémendeur.

Séance tenante, il rédigea l'autorisation de sa plus belle écriture, la parafe et la recouvrit du cachet aux armes de la ville.

— Très bien, dit le paysan en mettant le papier dans sa poche; avec cela, je suis en règle.

A ce moment, une mouche se posa sur la joue du bourgmestre. Le paysan s'empressa d'exécuter la sentence; il appliqua sur la joue du magistrat un soufflet plus que suffisant pour écraser la mouche.

Le bourgmestre bondit sous l'injure et entra en fureur, mais le paysan, narquois, lui montra son autorisation et se retira tranquillement, mettant les rieurs de son côté.

EUGÈNE FOURRIER.

Boutades.

L'autre jour, un garçon boucher, tout jeune encore, conduisait un veau à l'abattoir.

L'animal faisait des façons, refusait de marcher. Cela se conçoit. Alors le garçon de s'impatienter, de tempêter et de frapper dur sur la pauvre bête.

Un passant, pris de compassion, l'interpelle:

« Hé! là! espèce d'Allemand, as-tu fini de taper sur ce veau! Je m'en vais t'apprendre à rudoyer ainsi les animaux. »

A cette incartade, le jeune boucher se retourne, ahuri. Il reste un moment sans mot dire, puis, les larmes dans les yeux:

« Allemand! Allemand! Moi qui suis de Morges! »

A table d'hôte:

— Auriez-vous l'obligeance, monsieur, de me faire passer la moutarde?

L'interpellé d'un ton bourru:

— Il me semble que vous pouvez la demander au garçon.

— Mille pardons! monsieur, je me trompais.

— Vous me preniez pour le garçon?

— Non... Je vous prenais pour un homme bien élevé.

Un mendiant accable une dame de ses sollicitations.

— Comment! un morceau de pain? Mais vous ne voyez pas que vous êtes ivre à ne pas vous tenir debout! Revenez au moins quand vous serez à jeun.

LE MENDIANT, amer. — Ah! je vois bien que madame est décidée à ne jamais rien me donner.

Au magasin de nouveautés:

— Vous avez tort, monsieur, de ne pas prendre ce parapluie. Il est inusable... Tous ceux à qui j'en ai vendu de pareils... reviennent m'en acheter à chaque saison.

Un professeur demande à un élève à quoi il distingue un poirier d'un pommier:

— Dame! aux fruits...

— Mais quand ils n'en portent pas?

— Alors, j'attends!

THÉÂTRE. — Lorsqu'une nouvelle troupe dramatique débute sur notre scène, on lit généralement dans les journaux du lendemain cette prudente phrase: « Il faut se garder de porter un jugement sur nos artistes avant de les avoir vus à l'œuvre, dans deux ou trois représentations, au moins ».

N'importe, sauf à courir le risque de donner ici une opinion trop prématurée, nous n'hésitons pas à dire que la représentation de *Dora* et l'impression qu'elle a laissée chez un public qui ne lui a point ménagé ses applaudissements, nous est une preuve suffisante que nous avons affaire à une bonne troupe.

Il s'agissait avant-hier d'une pièce dont l'action et l'intrigue sont habilement traitées, parfois très compliquées et qui ne souffrent guère la médiocrité dans l'interprétation.

Eh bien, les divers artistes que *Dora* a amenés sur la scène, nous ont paru s'être acquittés de leur tâche à la satisfaction générale. Nous ne donnons pas aujourd'hui notre appréciation sur chaque artiste, nous réservant de le faire dans nos prochains comptes-rendus.

Nous nous bornons à dire que M. Darcourt, le sympathique directeur, a été heureux dans la composition de sa troupe qui nous nous offre un bon ensemble.

Plusieurs rôles nous ont révélé des artistes de talent; tous ont une bonne tenue, de l'aisance, un jeu sobre et correct, une diction agréable.

Ajoutons avec grand plaisir que *Dora* a été jouée devant une salle bien garnie, chose assez rare pour une première représentation.

Nos félicitations à M. le régisseur pour le goût dont il a fait preuve dans sa mise en scène. Félicitons de même l'orchestre pour l'exécution parfaite du charmant morceau qui a précédé le lever du rideau.

En résumé, on peut tirer bonne augure de ce début qui nous promet, pour la saison d'hiver, de réelles jouissances artistiques.

Demain, dimanche, *Roger-la-Honte*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Récitals Scheler. — M. Scheler est bien toujours l'enfant gâté de notre public littéraire. Pour qui a pris place, une fois, parmi les nombreux auditeurs de l'aimable confrencier et diseur, le succès de ses séances est chose qui ne se discute pas. Il y avait foule, mardi dernier, au premier récital. Il y aura plus de monde encore au prochain, le 46 courant, et ça ira toujours en augmentant, jusqu'au dernier, fixé au 6 novembre. Puis, après le nouvel-an, lorsque seront passées les préoccupations de fin d'année, M. Scheler se trouvera dans l'obligation de donner une seconde série de récitals, dont le succès l'emportera encore sur celui de la première. Avec M. Scheler, c'est toujours ainsi; plus on l'entend, plus on veut l'entendre. Billets en vente à la librairie Tarin et à l'entrée.

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

ÉTUIS DE MATHÉMATIQUES D'AARAU
pour écoles.

Le docteur Vicomte de SAINT-ANDRI, à Alexandrie (Egypte), écrit: « Pour la reconstitution du sang chez les personnes anémiques j'ai toujours obtenu les résultats escomptés avec les *Pilules hémato-gènes* du docteur Vindvogel. Je considère ce remède comme étant le plus efficace dans toutes les formes d'anémie ».

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.